



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 074-217400761-20230117-2023\_08D-DE

### Nombre de conseillers :

En exercice **18**  
Présents **15**  
Votants **16**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 6 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIÈRE

**23/08**

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Valérie STEFANUTTI, Marlène CHAFFARD

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET

### Objet :

#### **AUTORISATION AU MAIRE A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL**

**Annule et remplace la DCM 22/44 du 6 décembre 2022 suite au rejet de la Préfecture pour le motif suivant : les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des crédits susceptibles de pouvoir être engagés, mandatés et liquidés par l'exécutif avant le vote du budget.**

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget principal 2023 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2023 et leur affectation est le suivant :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour	7 000.00 €
- Subvention d'équipement (chapitre 204) pour	83 182.00 €
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour	383 375.00 €
- Immobilisations en cours (chapitre 23) pour	17 892.00 €
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour	2 450.00 €
Soit un total de	493 899.00 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** cette proposition.

Le secrétaire de séance  
Brigitte BARRET

BB

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,